

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2023.5.2.47

Le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le MERCREDI 14 JUIN 2023 à 09h30 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Julien AGUIN, Noël BOURSIN, Véronique CHAGNAT, Régis DAGRON, Henri DE MEYRIGNAC, Willy DELPORTE, Denis DIDIERLAURENT, Serge DURAND, Christian HUS, Sylvain JONNET, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Michel ROBERT, Thierry SEGURA, Louis VOGEL, Lionel WALKER.

Date de la convocation :
02/06/2023

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Fatima ABERKANE-JOUDANI a donné pouvoir à Henri DE MEYRIGNAC, Gilles BATTAIL a donné pouvoir à Sylvain JONNET, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Pascale GOMES a donné pouvoir à Michel ROBERT.

Date de l'affichage :
08/06/2023

ABSENTS EXCUSES

Josée ARGENTIN, Philippe CHARPENTIER, Patricia CHARRETIER, Bernard DE SAINT MICHEL, Olivier DELMER, Thierry FLESCHE, Kadir MEBAREK, Henri MELLIER, Alain TRUCHON, Franck VERNIN, Pierre YVROUD.

Nombre de membres :
en exercice : 31
présents ou représentés : 20

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2023 POUR L'ASSOCIATION MISSION EMPLOI INSERTION MELUN VAL DE SEINE (MEI MVS) POUR L'ACTION CLAUSE D'INSERTION AU TITRE DU DISPOSITIF PLIE

Le Bureau Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des Citoyens dans leurs relations avec l'administration,

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2020.3.4.76 du 17 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire,

VU le Contrat de Ville 2015-2020 signé le 30 juin 2015,

VU le protocole d'engagements renforcés et réciproques prorogeant le Contrat de Ville jusqu'au 31 décembre 2022,

VU la Loi des Finances 2022 actant la prolongation du Contrat de Ville jusqu'au 31 décembre 2023,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2020.7.13.217 en date du 30 novembre 2020 relative à la signature d'une convention triennale 2021-2023 avec l'association Mission Emploi Insertion Melun Val de Seine,

VU la délibération Conseil Communautaire n° 2022.8.15.169 du 19 décembre 2022 accordant à l'association Mission Emploi Insertion (MEI MVS) les avances sur la subvention 2023 pour la Mission Locale et pour le PLIE,

CONSIDERANT que l'association Mission Emploi-Insertion Melun Val de Seine (MEIMVS) constitue pour la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine (CAMVS) l'un des principaux leviers d'action au titre de sa compétence « insertion et emploi », dès lors que l'association concentre les deux dispositifs principaux d'exécution de cette compétence : Mission locale et Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE),

CONSIDERANT que les subventions attribuées visent à contribuer à la réalisation d'objectifs et d'activités s'inscrivant dans les axes prioritaires du Contrat de Ville,

DECIDE

Article 1er : D'AUTORISER le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision,

Article 2 : D'ATTRIBUER, pour l'année 2023, à l'association Mission Emploi Insertion une subvention de 40 000 € pour la mise en œuvre de la clause d'insertion au titre du dispositif PLIE,

Article 3 : DE DIRE que les budgets nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2023.

Messieurs Vogel, Battail, Aguin et Jonnet ne prennent pas part au vote.

Adopté à l'unanimité.

Fait le mercredi 14 juin 2023 à Dammarie-Lès-Lys.

Pour extrait confirme,

Accusé de réception

077-247700057-20230614-51641-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/23

Publication ou notification : 16/06/2023

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS
Maire de Melun
Conseiller Régional